



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE de SAINT-MEDARD-DE-PRESQUE  
46400 ST MEDARD DE PRESQUE - Lot

---

## COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le huit avril à dix neuf heures, le conseil municipal de Saint-Médard-de-Presque, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Sébastien MAILLOT, Maire.

---

Sont présents : MAILLOT, Jean-Pierre JAMMES, Maurice LAMOUREUX, Viviane BOURDIOL, Laurent BROHA, Erik LEROY, Line RHODE, Serge RIOL, Marie-Pierre SOLIGNAC, Yvette PONCIE, Béatrice VERMET.

Est désigné secrétaire de séance : Serge RIOL

---

Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 11 février 2021.

L'ordre du jour est ensuite présenté et abordé:

- Décision sur les devis du Lavoir
  - Délibération petit patrimoine
  - Devis nettoyage salle du conseil municipal
  - Délibération – création emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité
  - Programmation élection Régionale et Départementale
  - Remboursement anticipé de l'emprunt assainissement
  - Vote Budget – Commune, Eau et Assainissement
  - Informations et questions diverses
- 

### **Décision devis du lavoir :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu des devis pour la réfection du lavoir charpente et couverture :

- L'entreprise BARGUES pour 7 727.22 € HT
- L'entreprise CMC pour 6 319.90 € HT

Après discussion le conseil municipal décide de retenir l'entreprise CMC.

### **Délibération petit patrimoine :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le dossier de demande de subvention « Fonds de soutien à la restauration du patrimoine 2021.

Il rappelle les devis estimatifs élaboré par les entreprises qui s'élèvent à 19 748.78 € HT

Il rappelle qu'il a été demandé une aide de la communauté de communes CAUVALDOR au titre des fonds de concours.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- Sollicite auprès de Monsieur le Président de la communauté de communes CAUVALDOR une aide financière au titre des Fonds de concours.
- Décide de financer l'opération comme suit :

▪ Autofinancement :	14 748.78 €
▪ Fonds de concours CAUVALDOR	5 000.00 €
▪ <b>TOTAL :</b>	<b>19 748.78 €</b>

- Donne pouvoir au maire pour signer toutes pièces comptables et administratives relatives à cette opération.

#### Devis nettoyage salle du conseil municipal :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a demandé des devis pour le nettoyage de la moquette de la salle du conseil municipal, un seul à répondu, le devis s'élève à 166€ HT.

Le conseil municipal décide de procéder au nettoyage de la moquette de la salle de réunion.

#### Délibération – création emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité

Monsieur le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité d'assurer la continuité du service et notamment la préparation des budgets et en l'absence de possibilité de réunir le conseil municipal dans les délais, il a été procédé au recrutement d'un agent, conformément à la question écrite n° 48920 du 17 juillet 2000

Après avoir oui l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide :

- De créer un emploi non permanent d'Adjoint Administratif Principal de 1<sup>ère</sup> classe pour un accroissement temporaire d'activité à temps non complet à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021.
- Que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe, soit IB 558, IM 473.
- Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget

#### Programmation élection Régionale et Départementale

Monsieur le Maire informe le conseil que les élections Départementales et Régionales devraient se dérouler les 13 et 20 juin prochain. Il demande qui veut se porter candidat pour EIREL le site de transmission des résultats, Maurice LAMOUREUX et Erik LEROY se portent candidats,

Le Conseil Municipal approuve ces candidatures sur le site EIREL.

Il informe également le conseil qu'il a demandé des devis pour l'achat de plexi pour les élections :

- |                     |        |      |           |      |
|---------------------|--------|------|-----------|------|
| - Fabregue :        | pour 1 | 96€  | et pour 2 | 105€ |
| - Sedi équipement : | pour 1 | 105€ | et pour 2 | 72€  |

Après discussion, le conseil municipal décide de retenir la société Sedi équipement et de commandé 2 plexi pour les élections..

#### **Remboursement anticipé de l'emprunt assainissement**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il souhaite faire un remboursement anticipé de l'emprunt qui avait été contracté sur l'assainissement, se remboursement s'élève à 33 517.39€

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents de :

- Procéder au remboursement anticipé de cet emprunt à hauteur de 33 517.39 € sur le budget assainissement
- Donne autorisation au Maire de signer toutes pièces comptables et administratives relatives à ce remboursement

#### **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il y a lieu de procéder au vote des taux d'imposition pour l'année 2021. Pour cela, il donne lecture de l'état des notifications de ces taux et des bases d'imposition.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, d'appliquer un coefficient de variation de 1.009995

Les taux votés sont donc les suivants :

- |                    |          |
|--------------------|----------|
| ➤ Foncier bâti     | 36.33 %  |
| ➤ Foncier non bâti | 156.17 % |

Le produit fiscal attendu est de 79 223 €.

#### **Vote Budget : Commune, Eau et Assainissement**

Madame l'Inspectrice des Finances Publiques, Comptable de la Collectivité, présente le projet de **budget Commune 2021**. Il s'établit comme suit :

**BP 2021 COMMUNE / FONCTIONNEMENT**

<i>Dépenses</i>	Charges à caractère général	89 750.00
	Charges de personnel	28 350.00
	Atténuations de produits	11 639.40
	Autres charges courantes	44 800.00
	Charges financières	2 500.00
	Dotations/provisions	25 000.00
	Charges exceptionnelles	800.00
	Transfert entre sections	50 037.44
	<b>TOTAL</b>	<b>252 876.84</b>

<i>Recettes</i>	Excédent 2020	86 091.18
	Ventes prestations	5 000.00
	Atténuations de charges	300.00
	Impôts et taxes	62 373.00
	Dotations/participations	60 742.66
	Autres produits courants	38 370.00
	Produits exceptionnels	
	<b>TOTAL</b>	<b>252 876.84</b>

**BP 2021 COMMUNE / INVESTISSEMENT***Dépenses*

Immobilisations incorporelles	5 000.00
Immobilisations corporelles	7 000.00
Emprunts et dettes	15 500.00
Opérations patrimoines	12 408.00
Opérations équipement	304 997.80

---

**TOTAL** **344 905.80***Recettes*

Excédent 2020	207 211.11
Subventions	48 327.00
Dotations/réserves	25 422.25
Dépôts et cautionnements reçus	1 500.00
Transfert entre sections	62 445.44

**TOTAL** **344 905.80**

Monsieur le Maire soumet au vote de l'Assemblée cette proposition de budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve et adopte définitivement le **budget Commune 2021** ainsi proposé.

Madame l'Inspectrice des Finances Publiques, Comptable de la Collectivité, présente ensuite le projet de **budget Eau 2021**. Il s'établit comme suit :

**BP 2021 EAU / FONCTIONNEMENT**

<i>Dépenses</i>	Charges à caractère général	33 516.57
	Atténuations de produits	3 000.00
	Autres charges courantes	1 000.00
	Charges financières	1 963.00
	Dotations aux provisions	10.65
	Charges exceptionnelles	500.00
	Transfert entre sections	17 222.47

**TOTAL 57 212.69**

<i>Recettes</i>	Excédent 2020	27 328.69
	Ventes prestations	28 400.00
	Transfert entre sections	1 484.00
	<b>TOTAL</b>	<b>57 212.69</b>

**BP 2021 EAU / INVESTISSEMENT**

	<i>Dépenses</i>	
	Immobilisations incorporelles	
	Immobilisations corporelles	1 638.00
	Immobilisations en cours	2 017.00
	Emprunt	3 866.00
	Transfert de section	1 484.00
	Opérations équipement	93 575.77

**TOTAL 102 580.77**

---

	Excédent 2020	74 694.08
	Dotations/réserves	10 664.22
	Transfert entre sections	17 222.47

**TOTAL 102 580.77**

Monsieur le Maire soumet au vote de l'Assemblée cette proposition de budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve et adopte définitivement le **budget Eau 2021** ainsi proposé.

Madame l'Inspectrice des Finances Publiques, Comptable de la Collectivité, présente enfin le projet de **budget Assainissement 2021**. Il s'établit comme suit :

**BP 2021 ASST / FONCTIONNEMENT**

<i>Dépenses</i> Charges à caractère général	8 500.00
Atténuations de produits	2 600.00
Autres charges courantes	
Charges financières	2 700.00
Dépenses imprévues	
Virement section investissement	3 327.88
Transfert entre sections	19 223.00

**TOTAL 36 350.88**

<i>Recettes</i> Excédent 2020	11 731.88
Ventes prestations	16 200.00
Transfert entre sections	8 419.00

**TOTAL 36 350.88**

**BP 2021 ASST / INVESTISSEMENT**

	<i>Dépenses</i>
Immobilisations en cours	31 940.27
Emprunts et dettes	35 000.00
Dépenses imprévues	
Transfert entre sections	8 419.00

**TOTAL 75 359.27**

---

	<i>Recettes</i>
Excédent 2020	52 808.39
Virement section fonctionnement	3 327.88
Transfert entre sections	19 223.00

**TOTAL 75 359.27**

Monsieur le Maire soumet au vote de l'Assemblée cette proposition de budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve et adopte définitivement le **budget Assainissement 2021** ainsi proposé.

[Les budgets détaillés sont consultables en Mairie]

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H30

Vu par nous, Maire de la commune de Saint-Médard-de-Presque,

Pour être affiché le 15/04/2021 à la porte de la mairie, conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à St-Médard-de-Presque, le 15/04/2021

Le Maire,



Sébastien MAILLOT